



Acte n° 2024C236

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 – DÉCISION MODIFICATIVE n°3

Vu les articles L2311-1 à L2311-3, L2312-1 à L2312-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024C74, en date du 11 avril 2024, relative au vote du budget primitif 2024 du budget assainissement collectif ;

Vu la délibération n°2024C75, en date du 11 avril 2024, relative au vote des autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) du budget assainissement collectif 2024 ;

Vu la délibération n°2024C176, en date du 19 septembre 2024, relative à la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif 2024 ;

Vu la délibération n°2024C214, en date du 18 novembre 2024, relative à la décision modificative n°2 du budget assainissement collectif 2024 ;

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°3 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement (en dépenses et en recettes) à hauteur de 0,00 €
- En section d'investissement (en dépenses et en recettes) à hauteur de -690 000,00 €

Cette décision modificative permet :

1) En fonctionnement :

- Pas de mouvement.

2) En investissement :

2-1 En dépenses : - 690 000,00 €

Dans le cadre des Autorisations de Programmes avec Crédits de Paiements, il convient d'actualiser à la baisse les crédits de paiements des deux opérations Step Ars Savigneux et Step Civrieux afin de tenir compte des retards d'exécution ou de facturation par les prestataires.

2-2 En recettes : - 690 000,00 €

Compte tenu de la réduction des crédits de paiements des deux opérations Step Ars Savigneux et Step Civrieux, il est possible de réduire le besoin d'emprunt de 690 000,00 €.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni 05/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 3 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement (en dépenses et en recettes) à hauteur de 0,00 €
- En section d'investissement (en dépenses et en recettes) à hauteur de - 690 000,00 €

Selon le détail suivant :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	Référence fonctionnelle	Service gestionnaire	INVESTISSEMENT Libellés	Dépenses € Modification de crédits	Recettes € Modification de crédits
R		161	1641	01	FINANCES	Emprunt d'équilibre		- 690 000,00 €
D	3002	23	2315	733	ASSAINISSEMENT	AP/CP STEP Ars-Savigneux	- 220 000,00 €	
D	3003	23	2315	733	ASSAINISSEMENT	AP/CP STEP Civrieux	- 470 000,00 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT							- 690 000,00 €	- 690 000,00 €

A Ambérieux-en-Dombes, le 19/12/2024

Le Secrétaire de séance
Stéphane BERTHOMIEU



Le Président,
Marc PECHOUX

